

N°7424A

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROJET DE LOI

portant création d'une plateforme commune de transmission électronique sécurisée et modification :

1° du Code de procédure pénale ;

2° de la loi modifiée du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État

* * *

Résumé

Le présent projet de loi vise à mettre en place une plateforme commune de transmission électronique sécurisée permettant aux autorités judiciaires, dans le cadre des articles 67-1 et 88-1, paragraphe 1^{er}, point 1°, du Code de procédure pénale, et au Service de renseignement de l'État, dans le cadre de l'article 7 de la loi modifiée du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État, de communiquer les demandes afférentes aux acteurs requis, en général des opérateurs de télécommunications, et de se voir communiquer les informations ainsi sollicitées.

La plateforme sera hébergée auprès du Centre des technologies de l'information de l'État afin de garantir une sécurisation accrue de ces communications.

Le présent dispositif détermine également les conditions et modalités selon lesquelles ces transmissions d'informations se feront afin de garantir le respect des normes applicables en matière de protection des données à caractère personnel.